



« L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes » Karl Marx

Le fil rouge

Édité par les militants du Nouveau Parti Anticapitaliste d'Airbus et sous-traitants

Rupture conventionnelle collective : le cadeau de Noël du gouvernement au patronat

L'encre des ordonnances et de leur décrets d'application est à peine sèche que les employeurs se précipitent pour en faire usage contre les salariéEs. La première attaque est la rupture conventionnelle collective (RCC). Cette nouvelle arme va permettre aux patrons de supprimer des milliers d'emplois sans avoir à justifier d'une raison économique, à élaborer un plan social, ni à proposer des reclassements.

Ce dispositif fait suite au « succès » de la rupture conventionnelle individuelle, qui a précipité dans le chômage, depuis sa création en 2008, près de trois millions de salariéEs. Huit fois sur dix, c'est l'employeur qui en est à l'origine, alternant arguments financiers et chantages divers. Le Medef en rêvait, le gouvernement Macron l'a fait.

En confiant à l'administration du travail le soin d'homologuer les futures ruptures collectives, celles-ci seront juridiquement sans risque pour les patrons, contrairement aux plans de départs volontaires, et il ne sera en outre plus nécessaire d'attendre un an pour pouvoir réembaucher derrière.

Les plus grosses boîtes en profitent

C'est tout d'abord la chaîne de magasins d'habillement Pimkie qui a annoncé la mise en œuvre d'une procédure de rupture conventionnelle collective, même si finalement elle a dû faire marche arrière devant le refus des syndicats et revenir à un plan de départs volontaires. Pimkie, c'est plus de 700 magasins dans le monde, une centaine en France et qui fait partie du groupe Mulliez, une des plus grosses fortunes de France, autour de 40 milliards d'euros.

Dans la foulée c'est PSA qui annonce son intention de faire de même. PSA qui a réalisé un nouveau record de bénéfice en 2016 de 2,15 milliards d'euros. Depuis des années les plans de départs « volontaires » ont déjà permis de supprimer en

moyenne 3 000 postes par an. Son objectif est de diminuer au maximum le nombre de travailleurs en CDI et de les remplacer par des intérimaires, qui représentent sur certaines chaînes de production 90 % des effectifs.

Que Pimkie ou PSA aient été parmi les toutes premières entreprises à vouloir utiliser le nouveau dispositif en dit long sur le fait que les ordonnances travail ont été vendues par le gouvernement comme devant faciliter la vie des patrons de très petites entreprises, pour leur permettre d'embaucher, de créer des emplois. En fait ce sont d'abord les grandes entreprises du CAC 40 qui vont en faire leurs choux gras.

Reconstruire une mobilisation contre ce gouvernement

Les résistances des salariéEs n'ont pas été effacées par l'échec des mobilisations contre la loi travail. Le rouleau compresseur des ordonnances et la passivité des confédérations syndicales n'ont pas eu raison de la colère sociale. Dans de nombreux secteurs, souvent moins organisés que les grands secteurs traditionnels, la combativité des salariéEs a permis de faire reculer les employeurs. C'est le cas dans le nettoyage, la restauration, l'hôtellerie, et même dans des activités uberisées comme Deliveroo. C'est aussi le cas dans les hôpitaux comme à Bordeaux, Toulouse ou en région parisienne.

Les attaques engagées ou programmées contre les chômeurs et les migrantEs, la baisse du pouvoir d'achat ne doivent pas rester sans riposte. C'est à nous, salariéEs, chômeurs, de construire la résistance. Que, cinquante ans après mai 1968, la riposte s'organise au plus vite, tel est notre vœu pour cette année !

Mercredi 10 janvier 2018